



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E167460

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2027

ÉDITÉ LE

16/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/2016

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 26/03/2024  
3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LE MANS

Siret : 822 885 166 00022

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 330908000122

Assurance Responsabilité Travaux :  
ABEILLE IARD & SANTE 77495849

Assurance Responsabilité Civile :  
ABEILLE IARD & SANTE 77495849

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : EURL LEHOUX GUILLAUME

4 BIS RUE DE L HOMMEAU  
72500 THOIRE-SUR-DINAN

Téléphone : 02 43 79 87 65

Portable : 06 42 18 31 66

Fax :

Site Internet : aucun

E-mail : lehoux.charpentecouverture@hotmail.com

Responsabilité légale :  
LEHOUX GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité       | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------|----------------------|
| 3132 | Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE | 11/09/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.